

ET SI NOUS METTIONS NOS POUBELLES AU REGIME ?

les déchets des ménages



Nous pouvons tous agir de manière concrète et efficace.

Les exemples de gestes décrits sont à la fois faciles à mettre en oeuvre, diversifiés pour s'adapter aux différents modes de vie actuels, efficaces et porteurs de résultats tangibles.

Ce sont des pistes d'actions quotidiennes pour lutter contre le surplus des déchets ménagers.

Il revient à chacun d'entre nous de s'approprier ces gestes et d'en inventer d'autres.

Bien acheter et s'équiper

C'est se procurer les produits neufs ou d'occasion dont on a besoin : les acheter, mais aussi les emprunter ou les louer. Lors de l'achat, c'est limiter les emballages, privilégier les produits durables, réutilisables, rechargeables et adaptés à nos besoins.

Préférez cabas et paniers pour vos courses.

Choisissez des produits durables et récupérables.



Mieux utiliser

C'est entretenir, réparer, réutiliser les objets qui peuvent l'être, limiter les gaspillages, respecter les doses, utiliser moins de piles, limiter la consommation de papier par exemple en refusant les imprimés publicitaires.

Moins jeter

C'est donner, prêter ou vendre, c'est composter nos déchets organiques. En les compostant, nous pourrions réduire notre poubelle de 40 kg de déchets par an et par personne.



Trier

C'est donner une nouvelle vie aux produits. Certaines matières (verre, papiers et cartons, métaux, certains plastiques) peuvent être recyclées facilement.

Au final

Il reste toujours des déchets, les OMR ordures ménagères résiduelles.



LETTRE DU TRI SMIRTOM DU SAINT AMANDOIS

EDITO DU PRESIDENT

L'année 2009 a été une année importante pour le SMIRTOM du Saint-Amandois tant dans son organisation que dans la mise en oeuvre des préconisations du Grenelle de l'Environnement afin de réussir le passage à la Redevance Incitative à la réduction et au tri des déchets.

Les nouvelles mesures et décisions sont les suivantes:

- **l'enquête et la mise en place des bacs à puce** auprès de chaque foyer pour la redevance incitative,

- **les nouveaux marchés publics**, pour lesquels ont été acceptés d'autres acteurs prestataires du Syndicat; la société SITA Centre Ouest se retrouve à partager ses missions avec les sociétés COVED, MEYER SA, MEMPONTEL, FERROLAC et INTER-SEROH ainsi que notre prestataire historique de bacs, la société CITEC avec Plastic Omnium et PWS,

- **la prise en régie des bas de quai des déchetteries** par l'acquisition de nos bennes et de nos véhicules, mais aussi la fermeture de la déchetterie d'Orval au profit de la déchetterie provisoire rue Pelletier Doisy à Saint-Amand-Montrond,

- **une nouvelle organisation des collectes** où tous les usagers du syndicat sont collectés une fois par semaine pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR bac gris couvercle bordeaux) et les corps creux (bac jaune), mais aussi une fois tous les 15 jours pour le verre et les journaux revues magazines (bac vert et bac bleu). Elle a permis de passer de 65 à 50 circuits de collecte par semaine.

La conteneurisation de l'ensemble des foyers a diminué fortement la pénibilité du travail des rippeurs.

Cette optimisation des collectes a permis au syndicat de ne pas augmenter la facture de la REOM 2010, tout en absorbant la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui est passée de 13,20 € la tonne enfouie en 2009 à 17 € en 2010 soit une hausse de 28,78 % et d'assurer la conteneurisation en bacs OMR de tous les foyers.

Si des difficultés sont apparues au passage de la TEOM à la REOM pour certains foyers, le système de Redevance Incitative mis en place va vers l'équité et permet d'obtenir des résultats qui devraient nous permettre de maîtriser nos dépenses.

Ainsi pour le 1er trimestre 2010 :

- les tonnages OMR ont baissé de 44,33 %
- les tonnages de corps creux ont augmenté de 31,19 %
- les tonnages de Journaux Revues Magazines ont augmenté de 13,87 %
- les tonnages de verre ont augmenté de 15,75 %

Nous constatons donc un meilleur tri des déchets vers le recyclage et la valorisation, même si quelques usagers représentant moins de 1 % de la population refusent toujours le tri sélectif au détriment de la protection de notre environnement. Les surcoûts engendrés par leur incivisme sont supportés financièrement par les autres usagers.

Ce grand challenge est en passe de réussir car une importante majorité de nos concitoyens a compris l'intérêt d'économiser nos sources d'énergie et matières premières pour préserver la planète de nos enfants, ainsi que leur avenir.

Le président

Bernard JAMET

Pour tous compléments d'information

Le site internet du SMIRTOM est à votre disposition sur : www.smirtom.stamandois.fr

N° tél : 02.48.60.66.89
N° Fax : 02.48.96.59.43



DERNIERE ANNEE DE TARIF REOM CLASSIQUE LES TARIFS 2010



Le SMIRTOM a voté son budget primitif le 04 décembre 2009. A cette occasion les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ont été fixés pour les habitants du syndicat.

TARIF REDEVANCE ANNEE 2010	TARIF	TARIF REDEVANCE ANNEE 2010	TARIF
Foyer 1 personne	175	Collège- Lycée (par élève)	12
Foyer 2 personnes	210	Camping privé (par emplacement)	28
Foyer 3 personnes	245	Centre hospitalier (par lit)	50
Foyer 4 personnes et plus	280	Foyer d'hébergement (par lit)	70
Forfait résidence secondaire	193	Maison de retraite (par lit)	77
Administration Profession Libérale et Assimilée	121	Superette superficie inférieure à 400 m ² Magasin d'une superficie de 200 à 400 m ² , Centre de voile SMATAC à Sidiailles, Haras de Blois	515
Commerçant Artisan Entreprise Café, Bar Tabac	175	Pôle de l'Ane	985
Auberge, hôtel, Restaurant, Snack-Bar, Discothèque	245	Supermarché d'une superficie supérieure à 400 m ²	5 142
Comité d'entreprise	282	Gîte et chambre d'hôte < à 4 personnes CDC Berry Charentonnais	175
Chambre d'hôte	121	Gîte et chambre d'hôte à partir de 4 personnes CDC Berry Charentonnais	245
Gîte < à 4 personnes	169	Centre équestre, ferme pédagogique CDC Berry Charentonnais	175
Gîte à partir de 4 personnes	245	MARPA (par lit)	73
Centre équestre, ferme pédagogique Centre médical et vétérinaire - CHS annexe	210	Goule	8 200

Les personnes vivant soit sur le lieu de leur travail ou de commerce, ou ayant un gîte / chambre d'hôte sur leur lieu d'habitation principale recevront une facture en tant que particulier au nombre de personnes dans le foyer et une autre facture pour leur activité.

Les tarifs de la redevance sont appliqués pour l'exercice 2010 (1er janvier au 31 décembre 2010) suivant la situation de chaque contribuable à la date du 1er janvier 2010.

- Toutefois, dans le cadre d'un déménagement ou d'un emménagement, d'une cessation ou d'une création d'activité économique, une proratisation au temps d'occupation du logement ou au temps de l'activité sera effectuée mensuellement.

- Pour les changements de situation familiale, la proratisation se fera mensuellement et uniquement sur la part variable de la redevance qui est de 35 € par habitant.

- Tout mois commencé est dû.

- Les cas individuels qui ne pourront être traités dans le cadre des catégories énumérées ci-dessus, feront l'objet d'examen de leur redevance par le bureau syndical.

Le conseil communautaire de la communauté de communes des 3 provinces a, par délibération du 18 janvier 2010, fixé ses propres tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour les habitants de la communauté de communes conformément au régime dérogatoire institué dans le CGCT. Les tarifs sont disponibles auprès de la communauté de communes.

Horaires d'ouverture des déchetteries

DECHETTERIES	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Lignières	8h30-11h50	8h30-11h50	13h30-16h50	8h30-11h50	13h30-16h50	8h30-11h50
Saint-Maur	13h30-16h50	13h30-16h50	8h30-11h50	13h30-16h50	8h30-11h50	13h30-16h50
Venesmes		8h30-11h50	13h30-16h50	8h30-11h50	13h30-16h50	8h30-11h50
Bigny-Vallenay		13h30-16h50	8h30-11h50	13h30-16h50	8h30-11h50	13h30-16h50
Charenton-du-Cher		8h30-11h50	13h30-16h50	8h30-11h50	13h30-16h50	8h30-11h50
Sancoins	13h30-16h50	13h30-16h50	8h30-11h50	13h30-16h50	8h30-11h50	13h30-16h50
Nérondes		8h30-11h50	13h30-16h50	8h30-11h50	13h30-16h50	8h30-11h50
Torteron	8h30-11h50	13h30-16h50	8h30-11h50	13h30-16h50	8h30-11h50	13h30-16h50
Sancergues		8h30-11h50	13h30-16h50	8h30-11h50	13h30-16h50	8h30-11h50
La Guerche-sur-l'Aubois		13h30-16h50	8h30-11h50	13h30-16h50	8h30-11h50	13h30-16h50
Blet			14h- 16h			10h-12h
Ourouër-les-Bourdelins						8h00-11h30
Saint-Amand-Montrond	13h30-17h20	13h30-17h20	9h30-11h50 13h30-17h20	13h30-17h20	13h30-17h20	9h30-12h20 13h30-17h20

PENSEZ A VOTRE CARTE DE DECHETTERIE

QUELQUES RAPPELS

Les bons gestes



- J'utilise uniquement le bac à couvercle bordeaux ou les sacs, préconisés et homologués par le SMIRTOM, pour présenter mes ordures ménagères résiduelles à la collecte.
- Je dépose dans mon bac à couvercle bordeaux uniquement mes ordures ménagères résiduelles (mes déchets non recyclables et non réutilisables).

Dans la mesure du possible, je présente simultanément mon bac d'ordures ménagères résiduelles (couvercle bordeaux) et mon bac jaune afin d'optimiser la collecte réalisée en benne bi-compartmentée.



Par cette attitude responsable, j'optimise au maximum mon geste de tri et de réduction des déchets ménagers à la source pour limiter le remplissage de mon bac d'OMR (bac à puce à couvercle bordeaux) et le travail des agents chargés de la collecte.

A ne pas faire



- Déposer des déchets en vrac, présentés en dehors des conteneurs,
- Présenter des sacs sur le couvercle ou posés à terre,
- Présenter des conteneurs surchargés de déchets, couvercle non fermé,
- Présenter des conteneurs non homologués ou sans puce.

Les cartons d'emballages doivent être déposés dans les déchetteries du SMIRTOM, ils ne sont pas ramassés à la collecte.

Les résultats du tri

Le geste du tri des usagers du smirtom du Saint-Amandois a permis de valoriser :

	2008 93 communes soit 55 500 habitants	2009 100 communes soit 57 500 habitants
Plastique	270 tonnes de plastique, soit de préserver 202 tonnes de pétrole brut, soit 4,60 litres par habitant	282,43 tonnes de plastique, soit de préserver 211,43 tonnes de pétrole brut, soit 4,71 litres par habitant.
Papier Carton	1 823 tonnes de papier/carton soit de préserver 4557 tonnes de bois, soit 82 Kg par habitant.	2 092,72 tonnes de papier/carton soit de préserver 5231,26 tonnes de bois, soit 93,41 Kg par habitant.
Aluminium	6,2 tonnes d'aluminium, soit de préserver 12,66 tonnes de bauxite, soit 230 g par habitant.	8,24 tonnes d'aluminium, soit de préserver 16,82 tonnes de bauxite, soit 314 g par habitant.
Acier	180 tonnes d'acier, soit de préserver 180 tonnes de minerai de fer, soit 3,24 Kg par habitant.	168 tonnes d'acier, soit de préserver 168 tonnes de minerai de fer, soit 3,01 Kg par habitant.
Verre	2 190 tonnes de verre, soit 39 Kg par habitant.	2 210 tonnes de verre, soit plus de 38,40 Kg de verre par habitant.
Brique Alimentaire	42 tonnes soit de préserver 83,50 tonnes de bois, soit 1,50 Kg par habitant.	42 tonnes de briques, soit de préserver 83,50 tonnes de bois, soit 1,45 Kg par habitant.
Refus de Tri	273 tonnes, soit 4,91 Kg par habitant	248,63 tonnes, soit 4,32 Kg par habitant